

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 396****23 juillet 1997****SOMMAIRE**

ABN Amro Trust Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	19007	Immo-Promotions Difa S.A., Luxembourg .....	18973
AEB International Portfolios Management Company S.A., Luxembourg .....	19004	Imperio International S.A., Luxembourg-Strassen ..	18975
AMP International (Holdings) S.A., Luxembourg ..	19006	Inda International S.A., Luxembourg .....	18975
AMP International Management Service S.A., Luxbg	19006	Ind. Invest Holding S.A., Luxembourg .....	18975
Antipodes, Luxembourg .....	19008	Interconstruct S.A.H., Luxembourg .....	18976
Argentinian Investment Company, Luxembourg ..	19008	Investments Global S.A., Luxembourg .....	18974
(L')Armoire à Linge S.A., Bertrange .....	18978	IKB-Jugendpreis, Stiftung der IKB International zur	
B & B S.A., Luxembourg .....	19006, 19007	Förderung junger Künstler in Luxemburg, Luxembg	18994
(Michel) Bondson S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	18989	Iss (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	18976, 18977
Calinvest S.A., Luxembourg .....	18995	IX-Engineering S.A., Luxembourg .....	18977
Chine Investissement 2000 Advisory Company S.A.,		Jumarga Corporation S.A., Luxembourg .....	18980
Luxembourg .....	18964	Kelly S.A.H., Luxembourg .....	18977, 18978
Chine Investissement 2000, Sicav, Luxembourg ..	18962	(D')Krapperten, S.à r.l., Steinfort .....	18964
Compagnie Luxembourgeoise de Sécurité S.A., Lu-		Lairnisia Investment S.A. & Cie. Tower Suites, S.e.c.s.,	
xembourg .....	18999	Luxembourg .....	18991
Company of the Private Enterprise S.A., Luxem-		Lease Plan Luxembourg S.A., Luxembourg .....	18981
bourg .....	18963	L.N.V.L., Lëtzebuenger Natur- a Vulleschützliga,	
DETRA, Société pour le Développement des Trans-		Ligue Luxembourgeoise pour la Protection de la	
ports S.A., Luxembourg .....	18964	Nature et des Oiseaux, A.s.b.l., Kockelscheuer ..	18993
Digilux S.A. ....	18964	Luigi S.A., Luxembourg .....	18981
Dilos S.A., Luxembourg .....	18964	Mikado S.A., Luxembourg .....	18980
Doerner Isolations, S.à r.l., Luxembourg .....	19004	Multiadvisers Fund Management Company S.A., Lu-	
Dogivel S.A. ....	18965	xembourg .....	18984
Dresdner Bank Luxembourg S.A., Luxembourg ..	18965	Nicoba S.A., Luxembourg .....	18984
Dumaresque Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg		Oblirenta Conseil S.A., Luxembourg .....	18993
.....	18965, 18966	Papiba, S.à r.l., Luxembourg .....	18971
Duxbury Investment S.A., Luxembourg .....	18966	Performa Fund, Sicav, Luxembourg .....	18984
Ecoteam-Lux, S.à r.l. ....	18967	Perla S.A., Luxembourg .....	18995
Edesa S.A., Luxembourg .....	18967	Placidus S.A., Luxembourg .....	18994
Electro-Land, S.à r.l., Foetz .....	18965	PROMEURO, A.s.b.l., Associations des Citoyens pour	
Emba S.A., Luxembourg .....	18969	la Promotion de la Monnaie Européenne, Luxembg	18995
Eurofairfield Holding S.A., Luxembourg .....	18970	Prenta Conseil S.A., Luxembourg .....	18995
Euromarine S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	18970	Ressurrection S.A., Luxembourg .....	18992
Euro-Must S.A., Luxembourg-Strassen .....	18966	Retromobile, S.à r.l., Trintange .....	18991
European 21st Century Fund Management Company		Sacnas Re S.A., Luxembourg .....	18986, 18987
S.A., Luxembourg .....	18966	Samarcande Investments S.A., Luxembourg .....	18987
Fast Photo, S.à r.l., Luxembourg .....	18966	Sarasin Investment, Sicav, Luxembourg .....	18988
Fatone & Cie, S.à r.l., Luxembourg .....	18969	Scheer- Brassel, S.à r.l., Luxembourg .....	18993
Femalux S.A., Luxembourg .....	18971	Schroders Asia Pacific Growth Fund, Sicav, Luxem-	
Fiduciaire Resource S.A., Luxembourg .....	18972	bourg .....	18988
Financière Brepols S.A., Luxembourg .....	18971	Skerry Holdings S.A., Luxembourg .....	18984
Financière FAAA S.A., Luxembourg .....	18969	Sliver S.A., Luxembourg .....	18985
Finmacrien S.A., Luxembourg .....	19001	Sodipar S.A., Luxembourg .....	18989
FL Trust Switzerland Management Company S.A.,		Sofifrico S.A., Luxembourg .....	18988
Luxembourg .....	18972	Sonafi S.A., Luxembourg .....	18990
Frasí Investment Holding S.A., Luxembourg .....	18973	Suprafinance S.A., Luxembourg-Strassen .....	18995
Gallium S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	18970, 18971	Tandem Holding S.A., Luxembourg .....	18991
Gambro Luxembourg S.A., Luxembourg .....	18963	Tartua, S.à r.l., Luxembourg .....	18987
Gek-Co's, S.à r.l., Luxembourg .....	18970	Technichauff S.A., Luxembourg .....	18987, 18988
Gendrent Holding S.A., Luxembourg .....	18974	Terzos S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	18991
Generalpart, Sicav, Luxembourg .....	18974	Trafalgar S.A., Luxembourg .....	18989
Genitec S.A., Helmdange .....	18974	Tramelux, S.à r.l., Senningen .....	18993
G-Equity Fund, Sicav, Luxembourg .....	18972	Treeshade International Limited S.A., Esch-sur-Alzette	
Gevapan Invest Holding S.A., Luxembourg .....	18974	.....	18991, 18992
Gruppo Bancario Popolare Di Verona S. Gemiano		Uni-Bene S.A., Luxembourg .....	18993
E S. Prospero International S.A., Luxembourg ..	18975	Van Edel S.A., Livange .....	18994
G-Strategy, Sicav, Luxembourg .....	18973	Victoria Rei S.A., Luxembourg .....	18994
G-Treasury International, Sicav, Luxembourg .....	18973	Virisista S.A., Luxembourg .....	18992
G-Treasury, Sicav, Luxembourg .....	18973	Wade Adams International S.A., Luxembourg ..	18993
IBJ GIM, IBJ Global Investment Management S.A.,		Westhill Asia Lane, S.à r.l., Leudelange .....	18998, 18999
Luxembourg .....	18967, 18969	Zambia Copper Investments (Luxembourg) Limited	
		S.A., Luxembourg .....	18993

**CHINE INVESTISSEMENT 2000, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.978.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(15241/584/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 43.648.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

(15247/043/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 43.648.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 1996, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 17 décembre 1996 a décidé de nommer Monsieur Reno Tonelli en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Reno Tonelli en qualité de président du Conseil d'Administration.

Monsieur Reno Tonelli déclare accepter cette fonction.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A.

R. Tonelli

S. Vandi

Président

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15248/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 43.648.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 1996 que l'assemblée a pris entre autre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Henri Grisius, demeurant à Leudelange (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société.

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur John Seil, demeurant à Contern (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société.

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Thierry Fleming, demeurant à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Georges Kioes, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction de Commissaire aux Comptes.

*Troisième résolution*

L'assemblée donner décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires, ainsi qu'au Commissaire aux Comptes concernant l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants: Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), 20, rue des Muguets; Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 8, rue des Franciscaines;

Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 89, rue Clair-Chêne.

Le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra effet immédiatement et expirera à l'assemblée générale annuelle à tenir en 1997.

*Cinquième résolution*

En remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, l'assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prend effet immédiatement et expirera à l'assemblée générale annuelle à tenir en 1997.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A.

R. Tonelli

S. Vandi

Président

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15249/043/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 43.648.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 décembre 1996 que l'assemblée a pris entre autre la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Thierry Fleming en qualité d'administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Renate Josten, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 27 octobre 1995. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Thierry Fleming en qualité d'administrateur de la société.

La nomination en qualité d'administrateur étant ainsi définitive, son mandat, à l'instar du mandat des Administrateurs en fonction, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A.

R. Tonelli

S. Vandi

Président

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15250/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**GAMBRO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 23.732.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 25 mars 1997*

L'assemblée générale a élu comme nouveaux administrateurs, Monsieur Ingemar Danielsson, Corporate Risk Manager, INCENTIVE AB, demeurant à Hamngatan 2, S-103 91 Stockholm, Suède, Monsieur Leif Lindgren, Senior Vice President, AB ELECTROLUX, demeurant à Luxbacken 1, S-105 45 Stockholm, Suède, et Monsieur Tony Nordblad, Managing Director, SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jan Gustavsson, Monsieur Ingemar Magnusson et Monsieur Timothy Yeates. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour GAMBRO LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1997, vol. 491, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

15290/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**CHINE INVESTISSEMENT 2000 ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.213.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(15242/584/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**DETRA, SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 7.578.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 1997.

Pour la société  
Signature

(15252/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**DIGILUX S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 51.103.

La société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. dénonce avec effet au 11 avril 1997 la domiciliation de la société DIGILUX S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour la société sous rubrique  
LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

J. Mousel

G. Klein

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15253/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**DILOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.680.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mai 1996*

Suivant décision de l'assemblée générale, tenue le 14 mai 1996, le siège social de la société a été transféré au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15254/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**D'KRAPPERTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8449 Steinfort, 6, rue des Sports.  
R. C. Luxembourg B 52.150.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 25 avril 1997, vol. 132, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

Signature.

(15255/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**DOGIVEL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 47.963.

La société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. dénonce avec effet au 21 avril 1997 la domiciliation de la société DOGIVEL S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

Pour la société sous rubrique  
LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

J. Mousel                      G. Klein  
Administrateur              Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15256/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 7.589.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

DRESDNER BANK  
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(15257/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2097 Luxemburg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

H. R. Luxemburg B 7.589.

Mit Wirkung vom 25. April 1997 ist Herr Meinhard Carstensen, stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrats der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A. aus diesem ausgeschieden. Der Verwaltungsrat berief in seiner Sitzung am 26. Februar 1997 Herrn Heinz-Jörg Platzek, Mitglied des Verwaltungsrats, mit Wirkung vom 25. April 1997 zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrats der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, den 25. April 1997.

Für die Richtigkeit

W. A. Baertz                      F.O. Wendt  
Administrateur-                  Administrateur-  
Délégué                              Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15258/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**ELECTRO-LAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 45.193.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 25 avril 1997, vol. 132, fol. 17, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

Signature.

(15264/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**DUMARESQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 37.783.

Les bilans aux 31 décembre 1993, 31 décembre 1994 et 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 79, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour DUMARESQUE HOLDING S.A.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(15259/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**DUMARESQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 37.783.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 10 avril 1997, que les administrateurs sortants, Monsieur Karl U. Sanne, Monsieur Gérard Muller et Monsieur Fernand Heim, ainsi que le commissaire aux comptes sortant, SANINFO, S.à r.l., ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15260/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**DUXBURY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 29.275.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 mai 1996*

Suivant décision de l'assemblée générale, tenue le 21 mai 1996, le siège social de la société a été transféré au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15261/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**EURO-MUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 26.984.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 28 avril 1997.

Signature.

(15270/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**FAST PHOTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 21.084.

La soussignée Anne Manodjemi-Kieffer donne sa démission en tant que gérante administrative de la société FAST PHOTO.

Schifflange, le 24 avril 1997.

A. Manodjemi-Kieffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15272/761/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**EUROPEAN 21ST CENTURY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 33.755.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN 21ST CENTURY FUND  
MANAGEMENT COMPANY S.A.  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(15271/584/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**EDESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1997*

Il résulte que:

- Monsieur G.W. Fischer est nommé président du conseil d'administration;
- Monsieur J. Seizer, DAIMLER-BENZ AG, est nommé nouvel administrateur de la société pour une durée de trois ans en remplacement de Monsieur J.E. Schrempp, administrateur démissionnaire;
- Dr. H.H. Matthias, DRESNER BANK AG, est nommé nouvel administrateur de la société pour une durée de trois ans en remplacement de Monsieur V. Burghagen, administrateur démissionnaire;
- Monsieur H.O. Thierbach, DEUTSCHE BANK AG, a démissionné comme administrateur de la société;
- Le mandat de Monsieur R.W. Gerber n'a pas été renouvelé.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

E. Ries.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

15263/518/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**ECOTEAM-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.***Assemblée générale extraordinaire du vendredi 7 mars 1997**Ordre du jour.*

1. Remplacement dans ses fonctions de Monsieur Jean-Pierre Thiry, gérant administratif démissionnaire, par Monsieur Christian Godeau, associé.

2. Rachat, par Monsieur Ronald Harris, gérant technique, de la totalité des parts sociales détenues dans la société par Monsieur Jean-Pierre Thiry, soit 240 (deux cent quarante) parts sociales.

Voir convention de cession de parts sociales en annexe.

3. Redistribution des parts sociales comme suit:

- |  |     |
|--|-----|
| – Monsieur Ronald Harris, gérant technique, deux cent quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .                        | 290 |
| – Monsieur Christian Godeau, nouveau gérant administratif, deux cents parts sociales . . . . .                         | 200 |
| – Monsieur Georges Dignef, associé, cinq parts sociales . . . . .  | 5   |
| – Monsieur Serge Semet, nouvel associé, domicilié à B-1040 Bruxelles, 33, rue Sneessens, cinq parts sociales . . . . . | 5   |

4. Divers.

*Procès-verbal*

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le vendredi 7 mars 1997 et ont approuvé, à l'unanimité des voix, les résolutions mentionnées aux points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour ci-dessus.

Les quatre associés signent pour accord le présent procès-verbal et reconnaissent en avoir reçu copie.

G. Dignef                      C. Godeau                      S. Semet                      R. Harris

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1997, vol. 491, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

15262/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**IBJ GIM, IBJ GLOBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 28.534.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the seventh of April.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of IBJ GLOBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., in short IBJ GIM, a société anonyme, established in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet (the «Corporation»), R. C. Luxembourg section B number 28.534, incorporated by a deed of notary Marc Elter, residing in Luxembourg, on the 5th of August 1988, published in the Mémorial C number 284 of the 24th of October 1988. The articles of incorporation of the Company (the «Articles») were amended by a deed of the prenamed notary Marc Elter:

- on the 24th of July 1992, as published in the Mémorial C number 572 of the 5th December 1992;

- on the 1st of September 1993, as published in the Mémorial C number 520 of the 30th of October 1993.

The meeting was opened at 4.00 p.m. under the chairmanship of Mr Hideki Daimon, Manager, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Alain Moyeuve, Senior Officer, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., residing in Laumesfeld (France).

The meeting elected as scrutineer Mr Olivier Leurquin, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., residing in Embourg (Belgium).

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary the scrutineer and the undersigned notary.

The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 1,500 (one thousand five hundred) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) To amend the Article 3 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«The objective of the Corporation is the rendering of investment advisory and management services to its shareholders and to their related companies and to Luxembourg and foreign collective investment vehicles. It may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

2) Miscellaneous.

After the foregoing was approved and after due deliberation, the meeting unanimously took the following resolution:

*Resolution*

The meeting decides to amend the article 3 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«**Art. 3.** The objective of the Corporation is the rendering of investment advisory and management services to its shareholders and to their related companies and to Luxembourg and foreign collective investment vehicles. It may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept avril.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IBJ GLOBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., en abrégé IBJ GIM, dont le siège social est établi à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet (la «Société»), R. C. Luxembourg section B numéro 28.534, constituée par acte du notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 1988, publié au Mémorial C numéro 284 du 24 octobre 1988. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par acte du notaire Marc Elter, prénommé:

- en date du 24 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 572 du 5 décembre 1992;

- en date du 1<sup>er</sup> septembre 1993 publié au Mémorial C numéro 520 du 30 octobre 1993.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Hideki Daimon, Manager, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Alain Moyeuve, Senior Officer, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Laumesfeld (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Olivier Leurquin, THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Embourg (Belgique).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.500 (mille cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de services, de conseil et de gestion en investissement à ses actionnaires et à leurs sociétés liées, ainsi qu'aux organismes luxembourgeois et étrangers de placement collectif. Elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

2) Divers.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:



«**Art. 3.** La Société a pour objet la prestation de services de conseil et de gestion en investissements à ses actionnaires et à leurs sociétés liées, ainsi qu'aux organismes luxembourgeois et étrangers de placement collectif. Elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Daimon, A. Moyeuve, O. Leurquin, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1997, vol. 97S, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

*C. Hellinckx.*

(15297/215/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**IBJ GIM, IBJ GLOBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 28.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 1997.

*Pour le notaire  
Signature*

(15298/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**EMBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.946.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

*Pour la société  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.  
Signature*

(15265/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**FATONE & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 144, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 11.921.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 25 avril 1997, vol. 132, fol. 17, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

*Signature.*

(15273/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**FINANCIERE FAAA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 49.609.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 1997.

*FINANCIERE FAAA S.A.  
Signature  
Administrateur*

(15277/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**EUROFAIRFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 26.412.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 avril 1996*

Suivant décision de l'assemblée générale, tenue le 10 avril 1996, le siège social de la société a été transféré au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15267/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**EUROMARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 39.405.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour EUROMARINE S.A.  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

(15268/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**EUROMARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 39.405.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue en date du 18 avril 1997, que le mandat des administrateurs sortants, MM. Karl U. Sanne, Ole Roed et Audun Krohn, ainsi que celui du commissaire aux comptes, SANINFO, S.à r.l., ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15269/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**GEK-CO'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 49.972.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 1997.

E. Scheer.

(15291/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**GALLIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 39.552.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1997.

Pour GALLIUM S.A.  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

(15288/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**GALLIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 39.552.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 22 avril 1997, que les administrateurs sortants, Monsieur Marco Rezzonico, Monsieur Gérard Muller et Monsieur Diego Colombo, ainsi que le commissaire aux comptes sortant, Monsieur Marco Ries, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15289/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**FEMALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 20.238.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mai 1996*

Suivant décision de l'assemblée générale, tenue le 17 mai 1996, le siège social de la société a été transféré au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15274/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**FINANCIERE BREPOLS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 17.679.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 avril 1996*

Suivant décision de l'assemblée générale, tenue le 2 avril 1996, le siège social de la société a été transféré au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15276/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**PAPIBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

*Extrait du contrat d'achat et de vente de parts sociales daté du 27 mars 1997*

Entre la société

TEXMO S.r.l., avec siège à Milan, Via Bigli 6, représentée par son gérant unique, Dr. Amalia Maria Porta  
et la société

DOWNTOWN BUILDING S.A., avec siège à Lugano, Via Somaini 10, représentée par M<sup>e</sup> Pietro Moggi, en vertu d'une procuration spéciale.

La société TEXMO S.r.l. cède et vend à la société DOWNTOWN BUILDING S.A. qui accepte et acquiert la part représentant le capital social entier de la société PAPIBA, S.à r.l. qui s'élève à ITL 8.000.000.000,- (huit milliards de lires italiennes) selon les conditions de paiement et autres stipulées dans le contrat.

Pour extrait sincère et conforme  
H. de Graaf                      J. Lorang  
Gérant                              Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1997, vol. 491, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15326/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**FIDUCIAIRE RESOURCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en date du 16 avril 1997

- 1) La nomination des directeurs suivants a été confirmée:  
Monsieur Karl Horsburgh;  
Monsieur Stephen Cauthery.
- 2) La démission du directeur précédent a été acceptée à l'unanimité avec pleine décharge:  
Monsieur Francis Hoogewerf a démissionné le 11 décembre 1995.
- 3) Le droit de signature a été donné à Monsieur John Molloy et Monsieur Stephen Cauthery:  
Monsieur John Molloy et Monsieur Stephen Cauthery peuvent signer pour la société par signatures unies ou par signature individuelle dans la réalisation de leur fonction.
- 4) Le siège social de la société a été transféré au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.
- 5) La nomination d'un nouvel auditeur statutaire, Monsieur Tom Richard Gordon.
- 6) L'acceptation de la démission de la société REVISION ET CONSEILS ASSOCIES.  
Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE RESOURCE S.A.

C. Medlyn

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15275/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**FL TRUST SWITZERLAND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.847.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 491, fol. 85, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(15280/038/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**FL TRUST SWITZERLAND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.847.

Société Anonyme de droit luxembourgeois constituée le 29 mai 1990 sous le régime d'une société anonyme, suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 253 du 30 juillet 1990, modifiée par acte du même notaire en date du 7 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 246 du 15 juin 1991.

L'assemblée générale statutaire tenue au siège social en date du 15 avril 1997, a procédé au renouvellement du mandat de Messieurs Philippe Van Oekel, Marcel Stephany et Carlo Putz, administrateurs, ainsi qu'au renouvellement du mandat de Monsieur W. Van Cauter, commissaire aux comptes. Les mandats expireront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

Pour extrait conforme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15281/038/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**G-EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.375.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G-EQUITY FUND, SICAV  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(15283/584/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**FRASI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 27.876.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 mai 1996*

Suivant décision de l'assemblée générale, tenue le 8 mai 1996, le siège social de la société a été transféré au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15282/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**G-STRATEGY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.023.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G-STRATEGY, SICAV  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme

J. Claeys P. Renaud

(15284/584/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**G-TREASURY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.933.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G-TREASURY, SICAV  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(15285/584/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**G-TREASURY INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.935.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G-TREASURY INTERNATIONAL, SICAV  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(15286/584/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**IMMO-PROMOTIONS DIFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 144, rue Pierre Krier.  
R. C. Luxembourg B 52.572.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 25 avril 1997, vol. 132, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

Signature.

(15299/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**GENDTRENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 23.713.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 avril 1996*

Suivant décision de l'assemblée générale, tenue le 16 avril 1996, le siège social de la société a été transféré au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15292/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**GENERALPART, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 31.958.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERALPART, SICAV  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(15293/584/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**GENITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7360 Helmdange, 52, rue de Helmdange.  
R. C. Luxembourg B 56.402.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 25 avril 1997, vol. 132, fol. 17, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmdange, le 29 avril 1997.

Signature.

(15294/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**GEVAPAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 22.653.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 avril 1996*

Suivant décision de l'assemblée générale, tenue le 10 avril 1996, le siège social de la société a été transféré au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15295/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**INVESTMENTS GLOBAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 42.042.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

Signature.

(15307/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**GRUPPO BANCARIO POPOLARE DI VERONA**  
**S. GEMINIANO E S. PROSPERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
 R. C. Luxembourg B 47.796.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*  
*Par mandat*  
 N. Schaeffer  
 Avocat-avoué

(15296/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**IMPERIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
 R. C. Luxembourg B 46.544.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire prorogée du 21 avril 1997*

L'Assemblée accepte la démission de deux administrateurs en la personne de M. Helder Neves Veiga et M. José Gonçalves Viegas Dias, avec effet au 31 décembre 1996.

Elle décide que décharge pour l'exercice de leur mandat ne leur sera accordée qu'après l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 1996 lors de l'assemblée statutaire du 28 mai 1997.

L'Assemblée nomme en remplacement Messieurs Valter Valdemar Pego Marques, économiste, demeurant à Estoril (Portugal) et Guilherme Barata Pereira Dias de Magalhães, ingénieur mécanicien, demeurant à Lisboa (Portugal), avec effet au 31 décembre 1996.

Messieurs Valter Valdemar Pego Marques et Guilherme Barata Pereira Dias de Magalhães termineront le mandat des administrateurs sortants.

*Pour IMPERIO INTERNATIONAL S.A.*  
 Signatures  
 L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(15300/032/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**IND. INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
 R. C. Luxembourg B 25.035.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 juin 1996*

Suivant décision de l'Assemblée Générale tenue le 10 juin 1996, le siège social de la société a été transféré au: 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Pour extrait conforme*  
 FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(15301/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**INDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
 R. C. Luxembourg B 51.350.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
 Signatures  
 Le Domiciliaire

(15302/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**INTERCONSTRUCT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 17.139.

—  
Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

(15303/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**INTERCONSTRUCT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 17.139.

—  
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

(15304/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**INTERCONSTRUCT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 17.139.

—  
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

(15305/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**INTERCONSTRUCT S.A., Société Anonyme Holding.**

Gesellschaftssitz: L-2227 Luxemburg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
H. R. Luxemburg B 17.139.

**AUSZUG**

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 24. April 1997 abgehalten wurde, geht hervor, dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Prüfungskommissaren bis zur Abhaltung der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 1998 verlängert wurden.

Luxemburg, den 24. April 1997.

Für gleichlautenden Auszug  
Für den Verwaltungsrat  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(15306/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**ISS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 80, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 1997.

*Pour ISS (LUXEMBOURG) S.A.*  
KPMG TAX CONSULTING  
L. Thomas  
Senior Manager

(15309/671/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---



**ISS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 80, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 1997.

Pour ISS (LUXEMBOURG) S.A.

KPMG TAX CONSULTING

L. Thomas

Senior Manager

(15310/671/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**IX-ENGINEERING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 35.534.

Les comptes annuels au 28 février 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 82, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 1997.

Signature.

(15311/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**IX-ENGINEERING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 35.534.

Les comptes annuels au 29 février 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 82, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 1997.

Signature.

(15312/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**KELLY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.656.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Rina Riccardi, employée privée, demeurant à Kayl, agissant en tant que mandataire de la Société KELLY S.A., ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 4 avril 1997, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La Société KELLY S.A. a été constituée sous la forme d'une société anonyme holding par acte du notaire instrumentaire en date 21 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 163 du 16 avril 1993.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 4 mars 1994, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 252 du 27 juin 1994.

II. Ladite Société KELLY S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de trente-six millions cinq cent soixante mille francs français (FRF 36.560.000,-), divisé en trente-six mille cinq cent soixante (36.560) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-).

Le capital autorisé de la Société est établi à soixante-quinze millions de francs français (FRF 75.000.000,-), divisé en soixante-quinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au 5<sup>e</sup> anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

III. En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée, prise en date du 4 avril 1997, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription par la société civile ASTER avec siège social à F-75006 Paris, 82, rue Bonaparte, à treize mille quatre cent quarante (13.440) actions nouvelles de la société d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante francs français (FRF 4.488.960,-).

Les nouvelles actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de dix-sept millions neuf cent vingt-huit mille neuf cent soixante francs français (FRF 17.928.960,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3, premier alinéa, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa premier.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante millions de francs français (FRF 50.000.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.»

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital avec la prime d'émission est évaluée à LUF 110.083.814,-.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la Société à la suite de l'augmentation de capital ainsi que du présent acte sont estimés à LUF 1.175.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Riccardi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 98S, fol. 1, case 7. – Reçu 1.099.222 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 1997.

A. Schwachtgen.

(15314/230/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

#### **KELLY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.656.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 273/97 du 4 avril 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

A. Schwachtgen.

(15315/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

#### **L'ARMOIRE A LINGE S.A., Société Anonyme, (anc. L'ARMOIRE à LINGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 50.936.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Robert Peiffer, employé privé, demeurant à L-4350 Esch-sur-Alzette, 33, rue Würth-Paquet,

qui est l'associé unique de la société à responsabilité limitée L'ARMOIRE A LINGE, S.à r.l., avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden de Luxembourg, le 10 avril 1995, acte publié au Mémorial C, numéro 362 du 2 août 1995, pages 17365 et 17366.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises en assemblée générale extraordinaire:

#### *Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social à raison de sept cent cinquante mille francs (LUF 750.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) à un montant d'un million deux cent cinquante

mille francs (LUF 1.250.000,-) et ceci par l'émission de sept cent cinquante (750) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Ces parts sociales nouvellement créées ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Robert Peiffer, à concurrence de sept cent quarante-neuf parts sociales . . . . .	749
2.- par Monsieur Christian Mercenier, employé privé, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II, intervenant au présent acte, à concurrence d'une part sociale . . . . .	1

Les parts sociales nouvellement créées ont été libérées comme suit:

1. Monsieur Christian Mercenier, prénommé, a libérée une part (1) sociale en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

2. Monsieur Robert Peiffer, prénommé, a libéré les sept cent quarante-neuf parts sociales (749) à concurrence de quatre-vingt pour cent (80 %), en contrepartie de l'apport d'une partie de la dette que la société sous rubrique à envers Monsieur Robert Peiffer, qui a été évaluée à cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille deux cents francs (LUF 599.200,-).

Ceci résulte d'un rapport établi par la société ABACAB, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises en date de ce jour, qui après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

Monsieur Robert Peiffer déclare accepter Monsieur Christian Mercenier comme nouvel associé.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident ensuite de transformer la société à responsabilité limitée existante en une société anonyme, conformément à la faculté prévue par l'article 3 sur les sociétés commerciales, en changeant la dénomination de la société en L'ARMOIRE A LINGE S.A.

#### *Troisième résolution*

Suite à cette transformation de la société, l'assemblée décide de transformer les anciennes parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Suite à cette transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme, les anciens associés et actuels actionnaires décident d'adapter les statuts à la nouvelle forme et de les rédiger comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de L'ARMOIRE A LINGE S.A.

La société aura son siège social à Bertrange.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs magasins de détail, l'achat et la vente d'articles de linge de maison et de corps, ainsi que toutes opérations, commerciales, financières, mobilières, immobilières, et autres pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) par action.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix présentes.

Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle, de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

*Souscription*

Rappelons la souscription et la libération des actions de la société:

1.- Monsieur Robert Peiffer, prédit, cinq cents actions . . . . .	500
qui sont intégralement libérées,	
et sept cent quarante-neuf actions qui sont libérées à concurrence de 80% . . . . .	749
2.- Monsieur Christian Mercenier, prédit, une action intégralement libérée . . . . .	1
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

*Frais*

Tous les frais en relation avec la présente assemblée générale extraordinaire sont à la charge de la société L'ARMOIRE A LINGE S.A.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire de la société anonyme L'ARMOIRE A LINGE S.A. et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Robert Peiffer, prédit,

- Madame Renée Huberty, gérante de société, demeurant L-4350 Esch-sur-Alzette, 33, rue Würth-Paquet,

- Mademoiselle Tonia Peiffer, employée privée, demeurant à L-4344 Esch-sur-Alzette, 10, rue St. Vincent.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- la société à responsabilité limitée DMS & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

3. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-8060 Bertrange, Centre Concorde, 80, route de Longwy.

*Réunion du Conseil d'administration*

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis, Monsieur Robert Peiffer étant présent et les dames Renée Huberty et Tonia Peiffer étant représentées par Monsieur Robert Peiffer suivant procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 1997, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

Ils ont décidé, à l'unanimité, de nommer Madame Renée Huberty aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, avec faculté d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Peiffer, C. Mercenier, L. Grethen.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 2 avril 1997, vol. 396, fol. 14, case 12. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 avril 1997.

L. Grethen.

(15317/240/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**JUMARGA CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 55.807.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1997, vol. 491, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

JUMARGA CORPORATION S.A.

P. Krzysica

(15313/028/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**MIKADO, Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 60, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 33.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 82, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 1997.

Signature.

(15322/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**LAIRNISIA INVESTMENT S.A. & CIE. TOWER SUITES, S.e.c.s., Société en commandite simple,  
(vorher BURGLUX, S.à r.l., TOWER SUITES & CO KG).**

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
H. R. Luxembourg B 35.318.

**AUSZUG**

Aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 28. Februar 1997 geht hervor, dass:

1. die Firmenbezeichnung in LAIRNISIA INVESTMENT S.A. & CIE. TOWER SUITES, Société en commandite simple, S.e.c.s., geändert wurde. Artikel 1.2 der Satzungen wird dem zur Folge folgenden Wortlaut haben:

«2. Die Firmenbezeichnung der Gesellschaft lautet: LAIRNISIA INVESTMENT S.A. & CIE. TOWER SUITES, Société en commandite simple, S.e.c.s.»

2. die Anteile wie folgt verteilt sind:

- Die persönlich haftende Gesellschafterin LAIRNISIA INVESTMENT S.A., hundert Anteile . . . . .	100
- Die Kommanditisten GERTHOMA NUMBER TWO S.A., dreissigtausend Anteile . . . . .	30.000
- COMPTOIR IMMOBILIER LUXEMBOURGEOIS S.A., zwanzigtausend Anteile . . . . .	20.000
Total: fünfzigtausendeinhundert Anteile . . . . .	50.100

Luxembourg, den 28. Februar 1997.

Für gleichlautenden Auszug  
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15316/535/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**LEASE PLAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 13, rue R. Stumper.  
R. C. Luxembourg B 29.202.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 1997.

B. Walte  
Directeur

(15318/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**LUIGI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.014.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 1997.

Signature.

(15319/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**RETROMOBILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5460 Trintange, 23, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 33.207.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Axel Bauer, carrossier, demeurant à Bous.
- 2) Monsieur François Schmit, chef d'équipe, demeurant à Oetrange, agissant en son nom personnel et en sa qualité de mandataire de:
- 3) Monsieur Georges Schmit, licencié en sciences économiques, demeurant à Oetrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Oetrange le 26 mars 1997.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur, par tous les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

- 4) Monsieur Jean-Paul Wagner, gérant de sociétés, demeurant à Sandweiler.
- 5) Monsieur Claude Pütz, mécanicien, demeurant à Remerschen.

Les comparants sub. 1) à 4) ont déclaré être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée RETROMOBILE, S.à r.l., ayant son siège social à Oetrange, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, le 12 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 324 du 13 septembre 1990, dont le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont actuellement détenues comme suit par:

1. Monsieur Axel Bauer, prénommé, trente-quatre parts sociales . . . . .	34
2. Monsieur Georges Schmit, prénommé, vingt-deux parts sociales . . . . .	22
3. Monsieur François Schmit, prénommé, vingt-deux parts sociales . . . . .	22
4. Monsieur Jean-Paul Wagner, prénommé, vingt-deux parts sociales . . . . .	22

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Les comparants prient le notaire d'acter que les Messieurs Georges Schmit et François Schmit, prénommés, déclarent céder et transporter, sous la garantie légale de droit à Monsieur Axel Bauer, prénommé, ce acceptant, chacun d'eux vingt-deux parts sociales (22), faisant en tout quarante-quatre parts sociales (44).

Monsieur Jean-Paul Wagner, prénommé, déclare céder et transporter, sous la garantie légale de droit à Monsieur Axel Bauer, prénommé, ce acceptant vingt et une parts sociales et à Monsieur Claude Pütz, prénommé, ce acceptant, une part sociale.

Le prix des cessions a été réglé, ce que les cédants reconnaissent expressément en accordant bonne et valable quittance.

Suite aux cessions qui précèdent, qui sont acceptées au nom de la société par son gérant, Monsieur Axel Bauer, prénommé, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille (5.000,-) francs chacune.»

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Axel Bauer, carrossier, demeurant à Bous, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99
2) Monsieur Claude Pütz, mécanicien, demeurant à Remerschen, une part sociale . . . . .	1

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Les associés Axel Bauer et Claude Pütz décident alors de transférer le siège social de la société de L-5331 Oetrange, 8, route de Remich à L-5460 Trintange, 23, rue Principale et de conférer à l'article 3, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier paragraphe.** Le siège de la société est établi à Trintange.»

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Bauer, F. Schmit, J.-P. Wagner, C. Pütz, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 avril 1997, vol. 459, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 avril 1997.

A. Lentz.

(15333/221/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

### RESURRECTION S.A., Holding-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

H. R. Luxembourg B 50.670.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am sechsundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft RESURRECTION S.A., mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen,

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 50.670 wurde gegründet gemäss Urkunde vom 17. März 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 374 vom 8. August 1995.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Patrick Van Hees, Rechtsberater, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer Herrn Hubert Janssen, Rechtsberater, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A. Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste und Vollmachten, von den Aktienhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

B. Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C. Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung:*

*Statutarische Ernennungen*

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom 18. März 1997 an, des folgenden Verwaltungsratsmitgliedes:

Herrn Fritz Henry Brookman, Rechtsberater, wohnhaft in B-2610 Antwerpen-Wilrijk (Belgien), 205 B/3, Groenenborgerlaan.

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom 18. März 1997 an, des geschäftsführenden Direktors: Herrn Fritz Henry Brookman, vorgeannt.

Die Generalversammlung erteilt ihm volle Entlastung für die von ihm ausgeübte Mandate.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, mit Wirkung vom 18. März 1997 an, Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, als neues Verwaltungsratsmitglied zu bestellen.

Die Generalversammlung beschliesst hiermit Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, vorgeannt, zum geschäftsführenden Direktor zu bestellen, welcher Verbindlichkeiten für die Gesellschaft eingehen kann durch seine alleinige Unterschrift.

Diese Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2001.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom 18. März 1997 an, des Kommissars: die Treuhand- und Revisionsgesellschaft FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, mit Sitz in L-2014 Luxemburg, 11, boulevard du Prince Henri.

Die Generalversammlung erteilt derselben volle Entlastung für das von ihr ausgeübte Mandat.

Die Generalversammlung beschliesst mit Wirkung vom 18. März 1997 an, die Aktiengesellschaft DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) AG, mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, als neuer Kommissar der Gesellschaft zu bestellen.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2001.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung schliesst der Vorsitzende die ausserordentliche Generalversammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgeannten Komparenten, zusammen mit dem amtierenden Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Janssen, P. Van Hees, A. Thill, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1997, vol. 97S, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. April 1997.

C. Hellinckx.

(15332/215/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**OBLIRENTA CONSEIL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.842.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1997, vol. 491, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 22 avril 1997.

*Pour OBLIRENTA CONSEIL*

KREDIETRUST

Signatures

(15325/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**SCHEER - BRASSEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 51.775.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 avril 1997.

S. Scheer-Reder.

(15327/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**MULTIADVISERS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.719.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MULTIADVISERS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

**BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG**  
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(15323/584/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**NICOBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 29.800.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 mai 1996*

Suivant décision de l'Assemblée Générale tenue le 24 mai 1996, le siège social de la société a été transféré au: 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
**FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.**  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(15324/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**PERFORMA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.407.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PERFORMA FUND, Sicav*  
**BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG**  
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(15328/584/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**PLACINDUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 31.182.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 1997.

Signature.

(15330/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**SKERRY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 55.821.

Le bilan au 31 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1997, vol. 491, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

**SKERRY HOLDINGS S.A.**  
P. Krzysica

(15339/028/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---



**SLIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 47.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 52, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour SLIVER S.A.

(15340/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**SLIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 47.782.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 7 mai 1996 appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1995*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter la perte de l'exercice clos au 31 décembre 1995 sur l'exercice en cours.

Luxembourg, le 7 mai 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15341/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**PERLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 3.381.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> avril 1996*

Suivant décision de l'Assemblée Générale tenue le 1<sup>er</sup> avril 1996, le siège social de la société a été transféré au: 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15329/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**PRORENTA CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.982.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RORENTA CONSEIL S.A.  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(15331/584/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**SUPRAFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 42.881.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 28 avril 1997.

Signature.

(15346/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**SACNAS RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 49.516.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SACNAS RE, ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 112 du 16 mars 1995,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 49.516.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-François Mirarchi, directeur général, demeurant à F-54400 Longwy.

Le président nomme comme secrétaire, Mademoiselle Nathalie Krachmanian, employée, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Arnaud Bierry, Directeur, demeurant à L-2445 Luxembourg, 42, rue des Roses.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1a) Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-quatre millions de francs français (24.000.000,- FRF) pour le porter de son montant actuel de neuf millions de francs français (9.000.000,- FRF) à trente trois millions francs français (33.000.000,- FRF) par l'émission de vingt-quatre mille actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- FRF chacune, libérée chacune à hauteur de 250,- FRF, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

b) Renonciation au droit de souscription préférentiel par les anciens actionnaires conformément à l'article 323 de la loi.

c) Souscription et libération à concurrence de 25 % des vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles par l'actionnaire SACNAS S.A.

d) Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente-trois millions de francs français (33.000.000,- FRF), représenté par trente-trois mille (33.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.»

2. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de vingt-quatre millions de francs français (24.000.000,- FRF) pour le porter de son montant actuel de neuf millions de francs français (9.000.000,- FRF) à trente-trois millions de francs français (33.000.000,- FRF) par l'émission de vingt-quatre mille actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- FRF chacune, libérée chacune à hauteur de 250,- FRF, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes avec renonciation de la part des actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'émettre vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) par action, aux mêmes droits que les anciennes actions, à souscrire et à attribuer comme suit:

*Souscription et libération*

La souscription intégrale du capital social à concurrence de vingt-quatre millions francs français (24.000.000,- FRF) a été faite par l'actionnaire SACNAS S.A., société de droit français, ayant son siège social à F-75017 Paris.

Les vingt-quatre mille (24.000) actions nouvellement émises ont été immédiatement libérées au quart par un versement en espèces, à concurrence de deux cent cinquante francs français (250,- FRF) par action, de sorte que la somme de six millions de francs français (6.000.000,- FRF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

La libération intégrale des actions, faisant pour chaque action sept cent cinquante francs français (750,- FRF) doit être effectuée sur première demande de la société.

*Troisième et dernière résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-trois millions de francs français (33.000.000,- FRF), représenté par trentetrois mille (33.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

*Constatation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions de l'article 26 et constaté l'accomplissement.

*Evaluation pour le fisc.*

Les comparants déclarent évaluer la somme de FRF 24.000.000,- à LUF 147.264.000,- (1,- FRF= 6,136 LUF) cours du 11 avril 1997.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à LUF 1.590.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-F. Mirarchi, N. Krachmanian, A. Bierry, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1997, vol. 98S, fol. 2, case 7. – Reçu 1.472.610 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 avril 1997.

P. Decker.

(15334/206/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**SACNAS RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 avril 1997.

*Pour la société*

P. Decker

(15335/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**SAMARCANDE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 51.781.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

SAMARCANDE INVESTMENTS S.A.

Signatures

*Deux administrateurs*

(15336/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**TARTUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 53.705.

Acte constitutif publié à la page 8.842 du Mémorial C, n° 185 du 12 avril 1996

Le bilan au 5 avril 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 89, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(15348/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**TECHNICHAUFF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

Le soussigné Dimitri Forabosco renonce à son poste d'Administrateur de la société TECHNICHAUFF S.A. et ceci avec effet au 28 avril 1997.

Belvaux, le 28 avril 1997.

D. Forabosco.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(15349/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**TECHNICHAUFF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

Le soussigné Dominique Maisto renonce à son poste de Président du Conseil d'Administration, à son poste d'Administrateurs-délégué, et à son poste d'Administrateur de la société TECHNICHAUFF S.A. et ceci avec effet au 28 avril 1997.

Belvaux, le 28 avril 1997.

D. Maisto.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15350/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**TECHNICHAUFF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

Le soussigné Jeannot Mousel renonce à son poste d'Administrateur de la société TECHNICHAUFF S.A. et ceci avec effet au 28 avril 1997.

Belvaux, le 28 avril 1997.

J. Mousel.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15351/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**SARASIN INVESTMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.633.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SARASIN INVESTMENT, SICAV  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(15337/584/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**SCHRODERS ASIA PACIFIC GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.171.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHRODERS ASIA PACIFIC GROWTH FUND, Sicav  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(15338/584/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**SOFIFRICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 4.027.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 mai 1996

Suivant décision de l'Assemblée Générale tenue le 31 mai 1996, le siège social de la société a été transféré au:  
28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15344/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**MICHEL BONDSON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 49.322.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1997.

Pour MICHEL BONDSON S.A.  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

(15320/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**MICHEL BONDSON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 49.322.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 avril 1997 que les administrateurs sortants, Mme Annie Swetenham, M. Gérard Muller et M. Fernand Heim, ainsi que le commissaire aux comptes sortant, M. Marco Ries ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15321/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**SODIPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 4.361.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour la Société  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.  
Signature

(15343/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**TRAFALGAR S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 4, boulevard Royal.  
H. R. Luxemburg B 52.351.

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am sechszwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze in Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft TRAFALGAR S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde vom 26. September 1995, aufgenommen durch den zu Luxemburg residierenden Notar Marc Elter, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nummer 608 vom 30. November 1995, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Maître Charles Duro, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Maître Philippe Morales, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Maître Marianne Goebel, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Nachdem das Büro der Versammlung so bestimmt wurde, erklärt die Vorsitzende und bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals von zwölf Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (12.500.000,- LUF) auf zweiunddreissig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (32.500.000,- LUF).

2) Beschluss betreffend den Verzicht des anderen Aktionärs auf sein Vorzugszeichnungsprivileg.

3) Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

4) Entsprechende Aenderung des Artikels 5 (Absatz 1) der Satzung.

6) Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Vorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um zwanzig Millionen Luxemburger Franken (20.000.000,- LUF) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von zwölf Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (12.500.000,- LUF) auf zweiunddreissig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (32.500.000,- LUF) zu erhöhen, durch die Erschaffung und Herausgabe von zwanzigtausend (20.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung stellt fest dass Herr Dr. Egon Ploederl auf sein bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet hat.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst zur Zeichnung der neuen Aktien zuzulassen:

<i>Subskribentin</i>	<i>Anzahl der Aktien</i>	<i>Gezeichnetes Kapital LUF</i>
SOPARINT S.A. . . . . .	20.000	20.000.000,-

Sodann ist gegenwärtigem Akte beigetreten die vorgezeichnete Aktiengesellschaft SOPARINT S.A., hier vertreten durch Maître Charles Duro, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht vom 25. März 1997, welche Vollmacht, ne varietur unterschrieben durch die Komparenten und den unterzeichneten Notar, dieser Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die neuen Aktien wurden ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwanzig Millionen Luxemburger Franken (20.000.000,- LUF) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

*Vierter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5, Absatz 1 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das gezeichnete Kapital wird auf LUF 32.500.000,- (zweiunddreissig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken) festgesetzt, eingeteilt in 32.500 (zweiunddreissigtausendfünfhundert) Aktien mit einem Nennwert von je LUF 1.000,- (eintausend Luxemburger Franken), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.»

*Kostenabschätzung*

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr zweihundertfünfundsechzigtausend Luxemburger Franken (265.000,- LUF).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Duro, P. Morales, M. Goebel, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 avril 1997, vol. 459, fol. 82, case 5. – Reçu 200.000 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 avril 1997.

A. Lentz.

(15354/221/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**SONAFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.901.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 avril 1996*

Suivant décision de l'Assemblée Générale tenue le 26 avril 1996, le siège social de la société a été transféré au: 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(15345/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**TANDEM HOLDING S.A. (en liquidation), Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 54.719.

Le bilan de clôture au 29 janvier 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Le liquidateur

(15347/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**TERZOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 32.956.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 1997.

Pour TERZOS S.A.  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

(15352/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**TREESHADE INTERNATIONAL LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 21, rue Bolivar.  
R. C. Luxembourg B 58.217.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept avril.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TREESHADE INTERNATIONAL LIMITED S.A., ayant son siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 21, rue Bolivar, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 1997, en voie de publication au Mémorial C, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 58.217.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Taras Aletchko, Manager, demeurant, à Fréjus (France).

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social de la société en remplaçant le premier paragraphe de l'article quatre par un nouveau paragraphe, lequel a la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«The Company's purpose is:

- to sell, buy, administer, rent and lease all real estates;
- to import, export, sell and buy rough and cut diamonds; to cut all diamonds; to invest in diamonds;
- to import, export, sell, buy, and refine chemical, oil and gas products; to invest in these products.»

**Version française:**

«L'objet de la société consiste en:

- l'achat, la vente, la gestion, et la location d'immeubles;
- l'importation, l'exportation, l'achat et la vente de diamants bruts et taillés, la taille de diamants, l'investissement dans des diamants;
- l'importation, l'exportation, la vente, l'achat et le raffinage de produits chimiques, pétroliers et de gaz, l'investissement dans ces produits.»

2. Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article quatre des statuts en remplaçant le premier paragraphe par le texte suivant:

**Version anglaise:**

«The Company's purpose is:

- to sell, buy, administer, rent and lease all real estates;
- to import, export, sell and buy rough and cut diamonds, to cut all diamonds, to invest in diamonds;
- to import, export, sell, buy, and refine chemical, oil and gas products, to invest in these products.»

**Version française:**

«L'objet de la société consiste en:

- l'achat, la vente, la gestion, et la location d'immeubles;
- l'importation, l'exportation, l'achat et la vente de diamants bruts et taillés, la taille de diamants, l'investissement dans des diamants;
- l'importation, l'exportation, la vente, l'achat et le raffinage de produits chimiques, pétroliers et de gaz, l'investissement dans ces produits.»

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur la nécessité d'avoir les autorisations nécessaires des pouvoirs grand-ducaux pour exercer et développer les activités contenues dans le nouvel objet social de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Andrei Volkov, banquier, demeurant à L-4037 Esch-sur-Alzette, 21, rue Bolivar, comme administrateur-délégué de la société; l'assemblée lui donne décharge entière et définitive pour l'exécution de son mandat; Monsieur Andrei Volkov garde cependant sa fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer l'administrateur Monsieur Taras Aletchko, manager, demeurant à F-83600 Fréjus (France), 2170, avenue de la Corniche d'Azur, comme nouvel administrateur-délégué, lequel peut donc valablement engager la société par sa seule signature.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Aletchko, H. Janssen, P. Van Hees, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1997, vol. 97S, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

C. Hellinckx.

(15356/215/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**TREESHADE INTERNATIONAL LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 21, rue Bolivar.

R. C. Luxembourg B 58.217.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 1997.

*Pour le notaire*  
Signature

(15357/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**VIRSISTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 3.224.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> avril 1996*

Suivant décision de l'Assemblée Générale tenue le 1<sup>er</sup> avril 1996, le siège social de la société a été transféré au: 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(15361/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.



**WADE ADAMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 23.128.

Les comptes financiers au 30 juin 1995, 19 décembre 1995 et 19 décembre 1996 ont été déposés et enregistrés par le liquidateur à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 2, et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

*Le liquidateur*  
Maître A. Rukavina

(15362/279/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**TRAMELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6962 Senningen, 106, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 46.080.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 25 avril 1997, vol. 132, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

Signature.

(15355/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**UNI-BENE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 35.180.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 mai 1996*

Suivant décision de l'Assemblée Générale tenue le 21 mai 1996, le siège social de la société a été transféré au: 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(15358/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**ZAMBIA COPPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 22.956.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1997, vol. 491, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

ZAMBIA COPPER INVESTMENTS  
(LUXEMBOURG) LIMITED S.A.  
P. Krzysica

(15365/028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**L.N.V.L., LËTZEBUERGER NATUR- A VULLESCHUTZLIGA**  
**LIGUE LUXEMBOURGEOISE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES OISEAUX,**  
**Association sans but lucratif.**

Siège social: Kockelscheuer.

Concerne: Modification à apporter aux statuts de la LËTZEBUERGER NATUR- A VULLESCHUTZLIGA.  
Après l'assemblée générale du 22 mars 1997, il a été décidé d'apporter la modification suivante à:

**Art. 2.** Le siège social de la L.N.V.L. est à Kockelscheuer.

A biffer: Luxembourg-Ville.

Kockelscheuer, le 22 avril 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(15367/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**VAN EDEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000.  
R. C. Luxembourg B 44.153.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 1997, que le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Sdrigotti Bruno, Directeur Commercial, demeurant à L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg, administrateur-délégué;

Doktorcyk Daniel, Directeur, demeurant à B-2610 Anvers, 15 Hagedoorlaan, administrateur;

Ribas Alexander, commerçant, demeurant à Zerkelya (Israël), administrateur.

Est appelée aux fonctions de commissaire:

la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN, ayant son siège social à Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 79, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(15359/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**VICTORIA REI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.823.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 25 avril 1997 que:

1) Le siège social de la société est transféré au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg;

2) Ont été appelé aux fonctions d'Administrateurs:

- M. Rémy Meneguz, Sous-Directeur de Banque, demeurant à Olm;

- M. Benoît Sirot, Juriste, demeurant à Luxembourg;

- M. Raffaele Gentile, Fondé de Pouvoir, demeurant à Wormeldange.

- M. Claude Weis, Employé privé, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie, a été appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour une période de 3 ans.

Leur mandat s'achèvera avec l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 1998.

3) Décharge est donnée aux Administrateurs sortants.

Décharge n'est pas donnée au Commissaire aux Comptes sortant.

Pour la Société  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(15360/058/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**IKB-JUGENDPREIS, STIFTUNG DER IKB INTERNATIONAL ZUR FÖRDERUNG JUNGER  
KÜNSTLER IN LUXEMBURG.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 2, rue Jean Monnet.

Gegründet gemäss Urkunde vom 10. November 1989, aufgenommen durch Herrn Notar Frank Baden Ýmit  
Amtswohnsitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 131 vom 21. April 1990.

**BILANZ ZUM 31. DEZEMBER 1996**

Aktiva	LUF	Passiva	LUF
Guthaben bei Kreditinstituten . . . . .	2.019.083,00	Kapital . . . . .	2.000.000,00
Ergebnis des Geschäftsjahres . . . . .	38.025,00	Ergebnisvortrag . . . . .	57.108,00
	<u>2.057.108,00</u>		<u>2.057.108,00</u>

**GEWINN- UND VERLUSTRECHNUNG PER 31. DEZEMBER 1996**

Aufwand	LUF	Ertrag	LUF
Unterstützung junger Künstler . . . . .	100.000,00	Zinsen . . . . .	64.380,00
Sonstige Aufwendungen . . . . .	2.405,00	Ergebnisrechnung . . . . .	38.025,00
	<u>102.405,00</u>		<u>102.405,00</u>

**ERGEBNISRECHNUNG**

Vortrag auf neue Rechnung . . . . . LUF 19.083,00

Verwaltungsrat

Dr. Eckhard Gottschalk, Präsident, Meerbusch/Deutschland,

Dr. Adrien Meisch, Vizepräsident, Köhn/Deutschland,

Dr. Henri Delvaux, Luxemburg,

Dr. Georges Fondeur, Niederanven/Luxemburg,  
Joseph Hamer, Luxembourg,  
Dr. Roger Hastert, Kopstal/Luxemburg,  
Dr. Alfons Schmid, Mamer/Luxemburg.

## BUDGET FÜR DAS GESCHÄFTSJAHR 1997

	Einnahmen LUF	Ausgaben LUF
Ergebnisvortrag . . . . .	19.083,00	
Zinsertrag . . . . .	50.000,00	
Steuern . . . . .		2.950,00
Allgemeine Unkosten . . . . .		5.000,00
Unterstützung junger Künstler . . . . .		60.000,00
	69.083,00,00	67.950,00
Ergebnis . . . . .	1.133,00	0,00

Luxemburg, im Februar 1997.

IKB-JUGENDPREIS  
STIFTUNG DER IKB INTERNATIONAL ZUR  
FÖRDERUNG JUNGER KÜNSTLER IN LUXEMBURG

Dr. A. Schmid

Mitglied der Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 491, fol. 74, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15366/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**PROMEURO, A.s.b.l., ASSOCIATION DES CITOYENS POUR LA PROMOTION DE LA MONNAIE EUROPEENNE,  
(anc. PROMECU, ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ECU AUPRES DES CONSOMMATEURS).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

PROMECU, l'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ECU AUPRES DES CONSOMMATEURS, créée le 7 novembre 1990, a décidé, lors de son assemblée générale du 25 avril 1996, de changer son nom (article 1<sup>er</sup> de ses statuts) en PROMEURO, ASSOCIATION DES CITOYENS POUR LA PROMOTION DE LA MONNAIE EUROPEENNE, changement enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 2, case 5.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 1997.

J.-J. Schul  
Président

(15369/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**CALINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf avril.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDUINVEST S.A., société anonyme, ayant son siège social à Lugano (Suisse), ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 9 avril 1997;
2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, agissant en son nom personnel;
3. Monsieur Pierre Lentz, prénommé, agissant en son nom personnel

La prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CALINVESTS.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'adminis

tration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après de soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 60.000.000,-), qui sera représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 avril 2002, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou

téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde sera à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1997.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) seront élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré en LUF</i>
1. FIDUINVEST S.A., prédésignée . . . . .	1.248	1.248.000,-
2. Monsieur John Seil, prénommé . . . . .	1	1.000,-
3. Monsieur Pierre Lentz, prénommé . . . . .	1	1.000,-
Totaux: . . . . .	1.250	1.250.000,-

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

#### *Déclaration*

Le notaire, rédacteur de l'acte, déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
2. Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange;
3. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur John Seil aux fonctions de président du conseil d'administration.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé. P. Lentz, J. Seil, C Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 97S, fol. 99, case 6. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1997.

C. Hellinckx.

(15370/215/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

### **WESTHILL ASIA LANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle «Am Bann».

R. C. Luxembourg B 55.334.

#### *Extrait de la convention de cession de parts sociales du 7 avril 1997*

WESTHILL ENTERPRISES LTD., ayant son siège social 14, Bold Street à Cheshire WA1 1 DL (GB), cède la totalité, soit 500 parts sociales, sans désignation de valeur nominale, à:

a) Monsieur Alain Valas . . . . .	250 parts sociales
b) Monsieur Patrick Porcher . . . . .	250 parts sociales
Total: . . . . .	500 parts sociales

Luxembourg, le 28 avril 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(15363/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

**WESTHILL ASIA LANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle «Am Bann».

R. C. Luxembourg B 55.334.

—  
*Extrait de la réunion des associés du 24 avril 1997:*

Les associés acceptent la démission de Madame Lynne Deham, company manager, demeurant à Liverpool (GB) de ses fonctions de gérant et lui donnent décharge de son mandat.

Monsieur Patrick Porcher, directeur de société, demeurant à Boulogne Billancourt (F) est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 avril 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15364/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1997.

---

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

—  
**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - TYORA LTD, une société ayant son siège au 19, Ely Place, Dublin 2 (Irlande), ici représentée par Monsieur Romain Thillens, administrateur de sociétés, demeurant à Wiltz, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Arlon, le 21 avril 1997, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;
2. - Monsieur Romain Thillens, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE SECURITE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'automatisation, à la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'installation, l'entretien et la réparation de tout matériel et fournitures électroniques, de sécurité et de télécommunication. La société pourra réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.



Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) TYORA LTD, prédésignée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) Monsieur Romain Thillens, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le comparant sub 1. est désigné fondateur; le comparant sub 2. n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notairerédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-deux mille francs luxembourgeois (LUF 52.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. - Monsieur Jules Edmond Parisse, administrateur de sociétés, demeurant à B-6001 Charleroi, 54, avenue Centrale,
- b. - Madame Nelly Marie Carmen Canta, administrateur de sociétés, demeurant à B-6001 Charleroi, 54, avenue Centrale,
- c. - Madame Jacqueline Monet, administrateur de sociétés, demeurant à B-6040 Charleroi, Place Astrid (Reine) 4/M.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE COFIGEST, Rue Tumelaire 23/6, B-6000 Charleroi.

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thillens, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 98S, fol. 18, case 9. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Camille Hellincks, susdit, actuellement empêché.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

J.-J. Wagner.

(15371/215/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

**FINMACRIEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize avril.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher.

Ont comparu:

1) CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG, S.A., société anonyme, établie à Luxembourg, 27, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freylange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 avril 1997,

laquelle, après signature ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

2) ECOREAL, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schifflange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 avril 1997,

laquelle, après signature ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. - Dénomination, siège social, objet, durée, capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FINMACRIEN S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million trois cent mille francs luxembourgeois (1.300.000,- LUF), représenté par mille trois cents (1.300) actions au porteur d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), représenté par cinquante mille (50.000) actions au porteur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la constitution de la société, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

## **Titre II. Administration, surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous l'observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III. - Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai à quatorze (14.00) heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur. La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V. - Dissolution, liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre 1997.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

#### *Souscription et libération*

1. CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., avec siège à Luxembourg, mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	1.299
2. ECOREAL S.A., avec siège à Luxembourg, une action . . . . .	1
Total: mille trois cents actions . . . . .	1.300

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, si bien que la somme d'un million trois cent mille francs luxembourgeois (1.300.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante-cinq mille (55.000,- LUF) francs luxembourgeois.

*Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an:

a) Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freylange (B),

b) Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

c) Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

La société anonyme COMCOLUX S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

3. L'adresse du siège social de la société est fixée au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.J. Reyter, A. Galassi, J. Gloden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 500, fol. 25, case 8. – Reçu 13.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 avril 1997.

J. Gloden.

(15373/213/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

**AEB INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.806.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 31 janvier 1997, a décidé de répartir le bénéfice de l'année de DEM 36.484,32 de la façon suivante:

- réserve légale . . . . . DEM 1.825,00

- reporté à nouveau . . . . . DEM 34.659,32

L'assemblée a également ratifié la cooptation de M. Klaus Jürgen Baum, nommé administrateur en remplacement de M. Peter Heintz. Le mandat des administrateurs, Messieurs Robert Friedman, Klaus Jürgen Baum, Piero Grandi et Jean-Claude Wolter a été renouvelé pour une période d'un an. Le mandat du Commissaire aux Comptes ERNST AND YOUNG, Luxembourg a également été renouvelé pour la même période.

*Pour AEB INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY S.A.*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(15385/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

**DOERNER ISOLATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 39, rue de Bouillon.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Monsieur Charles Doerner, indépendant, demeurant à L-2263 Luxembourg, 3, rue Guido Oppenheim.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourront devenir propriétaires de parts sociales, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la réalisation de travaux d'isolation de tous genres.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de DOERNER ISOLATIONS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à Frs. 500.000,- (cinq cent mille francs), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de Frs. 5.000,- (cinq mille francs) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par le comparant, Monsieur Charles Doerner, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de Frs. 500.000,- (cinq cent mille francs) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 1997.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont évalués à environ trente-cinq mille francs luxembourgeois (Frs. 35.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social est établi à L-1248 Luxembourg, 39, rue de Bouillon.

2. - Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Charles Doerner, préqualifié.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts qui précèdent.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Doerner, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1997, vol. 827, fol. 51, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 1997.

J.-J. Wagner.

(15372/239/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

---

**AMP INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 32.889.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 1997, le mandat des administrateurs, MM. Peter S. Carr, Guy Harles et Paul J. Mousel, ainsi que celui du commissaire aux comptes, la société ERNST & YOUNG, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 1998.

Luxembourg, le 10 mars 1997.

Pour AMP INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A.

DEBELUX AUDIT

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1997, vol. 491, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15386/722/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

---

**AMP INTERNATIONAL MANAGEMENT SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 32.888.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 1997, le mandat des administrateurs, MM. Peter S. Carr, Guy Harles et Paul J. Mousel, ainsi que celui du commissaire aux comptes, la société ERNST & YOUNG, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 1998.

Luxembourg, le 10 mars 1997.

Pour AMP INTERNATIONAL MANAGEMENT SERVICES S.A.

DEBELUX AUDIT

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1997, vol. 491, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15387/722/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

---

**B&B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 51.314.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 10 avril 1997, à 10.00 heures*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, M. Gustave Stoffel, M. Germain Birgen et M. Federico Franzina, et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en qualité d'administrateurs, Maître Lex Thielen, avocat-avoué, Maître Georges Krieger, avocat-avoué, Maître Nadine Fleschen, avocat, demeurant tous à Luxembourg, leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 1997.

L'assemblée décide de transférer, avec effet de la présente assemblée, le siège social de la société de son actuelle adresse aux 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg vers L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour la société

M<sup>e</sup> Lex Thielen

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15398/318/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

---

**B&B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R. C. Luxembourg B 51.314.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 25 avril 1997, à 10.00 heures*

L'assemblée donne l'autorisation au conseil d'administration de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière à un administrateur, en la personne de M<sup>e</sup> Lex Thielen, et en particulier de lui accorder le droit de signature unique sur les comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 28 avril 1997.

*Pour la société  
M<sup>e</sup> Lex Thielen  
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(15399/318/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

---

**B&B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R. C. Luxembourg B 51.314.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 avril 1997*

En date du 25 avril 1997 à 10.30 heures du matin, les administrateurs de la société B&B S.A. se sont réunis en Conseil d'Administration sur la demande de M<sup>e</sup> Lex Thielen et de M<sup>e</sup> Georges Krieger, administrateurs.

Tous les administrateurs étaient présents.

Etait à l'ordre du jour:

1) La conversion de la totalité des actions nominatives en actions au porteur.

2) Délégation du conseil d'administration en faveur de M<sup>e</sup> Ley Thielen de tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière, et en particulier lui accorder le droit de signature unique sur les comptes.

Ces décisions ayant été acceptées à l'unanimité, la réunion du Conseil d'Administration est levée à 11.00 heures par décision du président.

Luxembourg, le 25 avril 1997.

M<sup>e</sup> L. Thielen    M<sup>e</sup> G. Krieger    M<sup>e</sup> N. Fleschen

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(15400/318/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

---

**ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 15.302.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1997.

ABN AMRO TRUST COMPANY  
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(15383/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

---

**ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 15.302.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. tenue au siège social en date du 25 avril 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Décharge accordée aux administrateurs, M. J. Vroegop, M. D.R. Scheepe, M. J.J.W. Zweegers, M. G.W.A. Wardenier, M. F.B. Deiters, à l'administrateur-délégué, M. G.W.A. Wardenier et au commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG pour l'année 1996.

2) Election de M. J. Vroegop, M. D.R. Scheepe, M. G.W.A. Wardenier, M. F.B. Deiters en tant qu'administrateurs.

3) Acceptation de la démission de M. J.J.W. Zweegers en tant qu'administrateur de la société avec effet le 25 avril